

ÉQUIVALENCES

Certificat Complémentaire AIPSH



1 – Les titulaires du certificat de qualification handisport (CQH) ou du diplôme fédéral de moniteur de sport délivrés par la Fédération française handisport obtiennent de droit l'UC 1 et l'UC 2, s'ils présentent une expérience pédagogique professionnelle ou bénévole (80 heures minimum) dans le domaine, au cours des trois dernières années attestées par le directeur technique national de la Fédération française handisport ;

2 – Les titulaires du certificat de qualification handisport (CQH) ou du diplôme fédéral de moniteur de sport délivrés par la Fédération française handisport obtiennent de droit l'UC 1 et l'UC 2, s'ils présentent une expérience pédagogique professionnelle ou bénévole (80 heures minimum) dans le domaine, au cours des trois dernières années attestées par le directeur technique national de la Fédération française handisport ;